

SAGAME
Société à responsabilité limitée au capital de 2 746 760 €
Siège social : 4, rue Denis Diderot, 66000 PERPIGNAN
523 454 940 RCS PERPIGNAN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2025

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à -8 800,24 € de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -8 800,24 €

Prélèvement sur les réserves :

- sur le compte « **autres réserves** » 8 800,24 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Certifié conforme
La Gérance

Annexe

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

I. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 et des règlements de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 et 2016-07 et tiennent compte de l'incidence des nouvelles règles comptables obligatoires à compter du 1er janvier 2005 relatives aux actifs, aux amortissements et dépréciations, il est fait application du règlement CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs, et du règlement CRC 2202-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs..

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

II. NOTE DE PRESENTATION GENERALE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

En 2024 la société SAGAME a consenti un abandon de créance au profit de la SAS DUFLOT avec une clause de retour à meilleure fortune.

En date du 19 avril 2013, les parties ont conclu un contrat de prestation de services prévoyant la fourniture par la société SAGAME de services de consultant, notamment en matière de conseils en

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

communication digitale, stratégique, administratif, logistique et commercial. En contrepartie, il est prévu pour la société SAGAME une rémunération forfaitaire mensuelle de 9 500€ HT. Un avenant à cette convention a été signé le 4 janvier 2021 pour modifier l'article 3 de la convention du 19 avril 2013. Cet avenant porte la rémunération mensuelle à 7 000€ HT.

Sur l'exercice 2024 la société SAGAME a donc émis pour ces prestations 12 factures mensuelles d'un montant de 7 000€ HT chacune, soit un montant total de 84 000€ HT

La société SAGAME dispose donc à l'encontre de la société DUFLOT, ce que cette dernière reconnaît et accepte expressément, une créance certaine, liquide et exigible de 84 000€ HT. La société DUFLOT a demandé à la société SAGAME de procéder à l'abandon de cette créance.

Il s'agit de l'abandon d'une créance à titre commercial car l'appartenance au groupe DUFLOT/6ETOILES/SAGAME est une condition de pérennité pour les associés de la société holding 6ETOILES.

Cet abandon permettra d'assurer la pérennité des relations contractuelles et de la prestations de la société SAGAME à la société DUFLOT.

En contrepartie de l'abandon de créance consenti par la société SAGAME, la société DUFLOT définitivement et irrévocablement à reverser, en cas de retour à meilleure fortune, la société SAGAME le montant de la somme de 84 000€ HT.

Pour mémoire, en 2018 un abandon de créance avait été consenti à la SAS DUFLOT pour 114.000€ HT avec un retour à meilleure fortune, en 2019 un abandon de créance avait été consenti à la SAS DUFLOT pour 114.000€ HT avec un retour à meilleure fortune, en 2020 un abandon de créance avait été consenti à la SAS DUFLOT pour 114.000€ HT avec un retour à meilleure fortune, en 2023 un abandon de créance avait été consenti à la SAS DUFLOT pour 114.000€ HT avec un retour à meilleure fortune.

III. NOTES SUR LE BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont valorisées au bilan suivant la méthode du coût historique complet. Le tableau des immobilisations figurant en annexe mentionne les mouvements de l'exercice.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire sur la durée de vie estimée des biens ou de la durée de protection juridique.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

2. Immobilisations financières

Le tableau des immobilisations figurant en annexe mentionne les mouvements de l'exercice.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3. Stocks

Le stock est calculé selon la méthode du coût de revient moyen pondéré. Il a fait l'objet d'un inventaire physique à la clôture de l'exercice.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4. Clients et autres créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Le tableau des créances et des dettes figurant en annexe en mentionne les échéances.

Une provision a été comptabilisée pour les créances qui présentent un risque de non-recouvrement à la clôture de l'exercice en appliquant un coefficient de dépréciation à leur montant nominal hors taxe.

5. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Le tableau des créances et des dettes figurant en annexe mentionne les durées restants à courir des emprunts.

6. Dettes d'exploitation

Les dettes sont portées au bilan pour leur valeur nominale après prise en compte de toutes les charges à payer pouvant résulter tant des obligations contractuelles de la société que des législations fiscales et sociales en vigueur.

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Eléments relatifs au compte de résultat

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 496 388**

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

euros et un total **charges** de **505 188** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **-8 800** euros.

2. Distinction des résultats courant et exceptionnel

Le classement des éléments exceptionnels s'effectue de la manière suivante :

- les éléments exceptionnels des activités ordinaires ont été portés au résultat courant.
- les éléments exceptionnels hors des activités ordinaires ont été portés en résultat exceptionnel.

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2024

Total des Charges à payer

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/12/2024
Total des Produits à recevoir		84 509
Autres créances		84 509
INT CC - C/C	84 509	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION				17 963
cotisations TNS			17 963	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				17 963

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2024
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION				
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL				

Filiales et participations

Etat exprimé en euros		31/12/2024	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SAS 6ETOILES			2 447 671	100,00	(120 934)
2. Participations (10 à 50 %)					
SARL GJE			(360 345)	29,70	37 364
B. Renseignements globaux					
1. Filiales non reprises en A.					
a) françaises					
b) étrangères					
2. Participations non reprises en A.					
a) françaises					
b) étrangères					

--

Désignation de l'entreprise : SARL SAGAME		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 4 Rue Denis Diderot		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 5 2 3 4 5 4 9 4 0 0 0 0 1 7		Néant ☐ *					
		Exercice N, clos le, 31122024					
		N-1 31122023					
		Brut 1					
		Amortissements, provisions 2					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
		Terrains	AN	AC			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	129 822	54 960	
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	171 410	2 109 204	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE	386 000	392 000	
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	BI			
TOTAL (II)		BJ	BK	2 851 397	301 233	2 550 164	2 740 398
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY			
		Autres créances (3)	BZ	CA	146 831	1 401 129	1 210 197
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	301 092	301 092	355 610	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	17 963	17 963	7 054	
	TOTAL (III)		CJ	CK	146 831	1 720 184	1 572 860
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	448 064	4 270 348	4 313 258
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise SARL SAGAME			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :2.746.760.....)		DA	2 746 760	2 746 760
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	121 350	121 350
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	1 142 321	1 255 462
	Report à nouveau		DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(8 800)	(113 141)
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	4 001 631	4 010 431
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		1 911
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	51 256	898
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	2 461	269
	Dettes fiscales et sociales		DY		23 249
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	215 000	276 500
	Autres dettes		EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	268 717	302 827	
Ecart de conversion passif *		ED			
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	4 270 348	4 313 258	
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
			1D		
			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	268 717	302 827
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		1 911	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL SAGAME										Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC					
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF					
		FG	84 000	FH		FI	84 000	86 400			
		FJ	84 000	FK		FL	84 000	86 400			
	Chiffres d'affaires nets*										
	Production stockée *					FM					
	Production immobilisée *					FN					
	Subventions d'exploitation					FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	746	491			
	Autres produits (1) (11)					FQ	1				
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	84 747	86 891			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS					
	Variation de stock (marchandises) *					FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	29 140	48 583			
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	449	447			
	Salaires et traitements *					FY	74 986	131 112			
	Charges sociales (10)					FZ					
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \text{ (14)} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	15 550	4 978		
							GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC				
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD				
	Autres charges (12)					GE	1				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	120 126	185 121		
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)										
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GG	(35 379)	(98 230)			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GH					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GI					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GJ	3 658				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GK					
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GL	85 515	74 244			
	Différences positives de change					GM	114 981	50 000			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GN					
	Total des produits financiers (V)					GO					
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GP	204 154	124 244			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GQ	7 849	3 046			
	Différences négatives de change					GR	76 031				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GS					
	Total des charges financières (VI)					GT		50 000			
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GU	83 880	53 046			
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GV	120 274	71 198			
						GW	84 895	(27 032)			

Désignation de l'entreprise SARL SAGAME				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	207 487		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	207 487		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	80	1 182	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	293 978	84 000	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	1 425	927	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	295 482	86 109	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(87 995)	(86 109)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	5 700		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	496 388	211 135	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	505 188	324 276	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	(8 800)	(113 141)	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HY		
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier			1G		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HP		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			HQ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1H		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			1J		60 785
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			1K		
	(9)	Dont transferts de charges			HX		
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			RC		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			RD		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A1	746	491
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			A2		
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)			A3		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				A4			
				HS			
				Exercice N			
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels				295 482		207 487	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs	